

SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

49

revenant à M. (1) Tharan Pierre Eugène cl^{re} 3 cl.

Numéro au bordereau d'émission:

42

Payable à partir du 2 Juin 1919
et jusqu'au 1 Juillet 1919
dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Établissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

(1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.

(2) En toutes lettres.

au susvisé la somme de (2) Cent francs
sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

A SAINT-PIERRE, le 31 Octobre 1919

Vu:

L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime
chargé du Bureau Militaire,

J. Lachas

De la Roche

Pour acquit:

A..... le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le paiement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.

ET MIQUELON

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

revenant à M. (1) Baron Pierre Eugène de 3^e cl.

Numéro au bordereau d'émission:

de 129

Payable à partir du 2 juillet 1919
et jusqu'au 1 août 1919
dernier délai.

(1) Nom, prénoms, grade, classe de
recrutement et corps d'affectation.

(2) En toutes lettres.

Le Trésorier-Payeur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

au susvisé la somme de (2) cent francs
sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent
bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau
d'émission.

A ST-PIERRE, le 31 Octobre 1919

Vu:

L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime
chargé du Bureau Militaire,

S. Lachas

P. P. P.

Pour acquit:

A _____, le _____ 1919

AVIS IMPORTANT. — A toute époque,
le titulaire peut obtenir chez le per-
cepteur le paiement intégral en bons
de la Défense nationale à un an des
sommes, même non échues lui restant
dûes.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100
d'intérêts payés d'avance.

RE ET MIQUELON.

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

49

revenant à M. (1) Baron Pierre Eug. dit 3 cl.

Numéro au bordereau d'émission:

42

nb^{le} = 129

Payable à partir du 2 Août 1919
et jusqu'au 1 Septembre 1919
dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Établissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

- (1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.
(2) En toutes lettres.

au susvisé la somme de (2) Cent francs
sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

BON À PAYER

A SAINT-PIERRE, le 31 Octobre 1919

Vu:

L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime
chargé du Bureau Militaire,

J. Lachas D. Lapierre

Pour acquit:

A....., le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le paiement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.

T. MIQUELON.

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

49

revenant à M. (1) *St Pierre - Ing. N° 3 el.*

Numéro au bordereau d'émission:

49

Ch. le 119

Payable à partir du *2 Septembre 1919*
et jusqu'au *1 Octobre 1919*
dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

(1) Nom, prénoms, grade, classe de
recrutement et corps d'affectation.

(2) En toutes lettres.

au susvisé la somme de (2) *Cent francs*
sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent
bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau
d'émission.

BON À PAYER

A *ST-PIERRE*, le *31 Octobre* 191*9*

Vu:

L'Administrateur,

J. Lachas

Le Chef du service de l'Inscription Maritime
chargé du Bureau Militaire,

[Signature]

Pour acquit:

A....., le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque,
le titulaire peut obtenir chez le per-
cepteur le paiement intégral en bons
de la Défense nationale à un an des
sommes, même non échues lui restant
dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100
d'intérêts payés d'avance.